



**SAINT-HIPPOLYTE**  
BELLE NATURELLE

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT 1223-22

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 15 juin 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le **Règlement n°1223-22 portant sur la constitution du Comité consultatif en environnement et développement durable.**

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de la Municipalité, au 2253, chemin des Hauteurs où tout intéressé peut en prendre connaissance, durant les heures régulières de bureau.

Fait à Saint-Hippolyte le ce 15 juin 2022.

---

La greffière et directrice générale adjointe,  
Marie-Ève Huneau, avocate